

CHUNG, Bertrand. *Japon : un système politique immobile ?*
Paris, La Documentation Française, Coll. « Problèmes
Politiques et Sociaux, Série Extrême-Orient, n°633 », 1990, 56p.

Maurice Poncelet

Volume 22, numéro 3, 1991

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/702890ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/702890ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Institut québécois des hautes études internationales

ISSN

0014-2123 (imprimé)

1703-7891 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Poncelet, M. (1991). Compte rendu de [CHUNG, Bertrand. *Japon : un système politique immobile ?* Paris, La Documentation Française, Coll. « Problèmes Politiques et Sociaux, Série Extrême-Orient, n°633 », 1990, 56p.] *Études internationales*, 22(3), 624–625. <https://doi.org/10.7202/702890ar>

Dans les chapitres qui suivent, c'est-à-dire dans les chapitres 4 à 7 inclusivement, l'auteur analyse cette poussée de la politique de l'Inde, vers l'Asie du Sud-Est, dans une perspective plus élargie puisqu'il rejoint la dimension chinoise, indonésienne et vietnamienne.

Par le biais de cet espace que l'on pourrait sans doute désigner du nom de monde sinisé, l'auteur aborde, au chapitre huitième qui, en plus, est une sorte de synthèse de l'ouvrage, la dimension Asie-Pacifique. Son mérite n'est pas mince à nos yeux d'avoir au moins bien vu cette dimension et de l'avoir mentionnée, même s'il le fait de façon un peu trop humble à notre goût. Car, il y a là un retour du pendule autrement plus fort que le mouvement alternatif décennal observé dans l'analyse, du fait que sa mouvance est au bas mot deux fois millénaire et sans doute aussi que son avenir est plus prometteur encore que son passé lointain aux acquis pourtant richissimes.

Jean-Roch PERRON

*Département d'histoire
Université Laval*

CHUNG, Bertrand. *Japon : un système politique immobile?* Paris, La Documentation Française, Coll. «Problèmes Politiques et Sociaux, Série Extrême-Orient, n° 633», 1990, 56p.

Composée d'extraits de livres et journaux, japonais et français, cette très petite brochure nous fait découvrir un monde politique étrange, fas-

cinant et... inquiétant. Ses 48 pages nous décrivent, mieux que ne pourraient le faire de gros volumes, les objectifs et les rouages de ce qu'on pourrait appeler le complexe politico-industriel japonais.

À la base de la vie politique nipponne, la Constitution «Mac Arthur»; en principe démocratique mais dont le fonctionnement a été complètement modifié (ce qui, incidemment, met bien en évidence la relative importance des textes constitutionnels) par deux facteurs : le maintien d'un système électoral original ; la domination, ininterrompue depuis 1955, d'un même parti : le PLD (Parti Libéral Démocrate).

Le système électoral de la Chambre des Représentants (les «Communes» japonaises) date de 1928. Il repose, comme celui du Canada, sur un scrutin majoritaire à un tour, mais se déroule dans des circonscriptions plus peuplées, qui élisent de trois à cinq députés selon leur taille. Ce qui, même selon l'opinion de bien des japonais, engendre la formation de factions, le clientélisme, la ploutocratie. Car les candidats du parti dominant (le PLD) se trouvent *de facto* en situation de concurrence. D'où apparition de clans – et de chefs de clans – et nécessité de recourir à ce qu'on appelle pudiquement des «organismes de soutien» aux moyens financiers importants (p. 46).

Le multipartisme existe depuis 1946, mais le regroupement, en 1955, des deux principaux partis conservateurs a donné naissance au PLD qui réunit conservateurs et libéraux attachés à la défense de la libre entreprise et du capitalisme (p. 6). Et le PLD, bien qu'affaibli aux élections de 1986 et 1990, continue d'assurer le pouvoir

grâce à des compromis régulièrement renouvelés entre factions et chefs de clan.

La «démocratie» japonaise se rapproche donc étrangement des régimes à parti unique. Mais cette démocratie est, en même temps, une ploutocratie car le réseau des obligations sociales est tel qu'aucun parlementaire ne peut y faire face financièrement: électeurs et clients doivent être entretenus soigneusement. Ce qui amène les hommes politiques à rechercher des sources de financement auprès des entreprises. Celles-ci peuvent ainsi avoir à payer, pour chaque parlementaire, six ou sept secrétaires, les automobiles et chauffeurs, les transports par train et par avion, les frais de bureau, etc... On est vraiment aux antipodes de la dénonciation des conflits d'intérêts. Et tout cela est parfaitement admis; l'essentiel étant de ne dépasser ni bornes, ni normes, comme dans certains scandales récents, notamment l'affaire «*Recruit*» qui, commencée en 1988, aboutit l'année suivante à la démission du Premier ministre Takeshita.

Cette vie politique assez spéciale présente néanmoins des avantages: très peu d'État-spectacle puisque les dirigeants ne sont guère, en pratique, que de simples gérants de compromis; l'existence, grâce aux renouvellements de mandats de véritables «parlementaires-experts», spécialisés en différents domaines et capables de se mesurer avec les bureaucrates sur le plan technique (p. 13) et de réduire l'emprise administrative. Un peu comme certains sénateurs seniors aux États-Unis. Enfin, la conjugaison permanente politique/économique pour faire de l'Entreprise Nippon Inc. le n° 1

mondial. C'est ainsi qu'en 1989 le PLD a été aidé par un prêt de neuf banques, garanti par les quatre grands secteurs d'activités: mécanique, électronique, construction, banque.

Tout ceci peut être relativement satisfaisant pour le Japon, encore que certaines critiques se fassent jour, surtout depuis 1986, mais est inquiétant pour le reste du monde, notamment les six autres grands pays industrialisés confrontés en permanence à un partenaire (ou adversaire?) décidé à continuer le jeu international selon ses règles propres; et en fonction d'un impérialisme latent.

C'est pourquoi la lecture de la brochure de M. Chung nous paraît nécessaire pour tous ceux qui s'intéressent au Japon.

Maurice PONCELET

*Faculté d'Administration
Université d'Ottawa*

Lo, Chi-Kin. *China's Policy Towards Territorial Disputes: The Case of the South China Sea Islands*. London and New York, Routledge, Chapman and Hall, 1989, 222p.

Depuis 1949 et l'établissement de la République Populaire, les frontières de la Chine n'ont pas été clairement définies et des disputes territoriales ont fourni une source potentielle de conflits dans les relations de la Chine avec ses voisins. Les conflits sino-soviétiques et sino-indiens des années 50 et 60 se sont terminés en impasse, alors qu'une nouvelle arène conflictuelle s'est développée dans les